



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 6 septembre 2016.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1
Régis Soucy, conseiller du district no. 2
Simon Landry, conseiller du district no. 3
Richard Émond, conseiller du district no. 4
Sébastien Landry, conseiller du district no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Keven Gauthier, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 20h00.

RÉS.01.09.16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que l'**ORDRE DU JOUR** soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉS.02.09.16

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{er} ET 5 AOÛT 2016

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que le **PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2016** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2016** soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

M. Keven Gauthier, directeur général et greffier, procède à la lecture de la correspondance reçue au cours du mois d'août.



RÉS.03.09.16

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que les comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #6676 à #6699 ainsi que #29399 à #29461, pour un montant total de **310 805.83\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 AOÛT 2016

L'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 août 2016 ont préalablement été déposés par la trésorière à chacun des membres du Conseil.

RÉS.04.09.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM / SEL WARWICK – 1 883.70\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (# 1-154947 du 23-08-2016) de **Sel Warwick**, au montant de **1 883.70\$ + taxes**, concernant l'achat de chlorure de calcium; le coût étant approprié au budget régulier.

ADOPTÉ

RÉS.05.09.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR RÉPARATION DE SURPRESSEUR DU PARC INDUSTRIEL / CENTRE DE MOTEUR J.S. LÉVESQUE – 14 000.\$ + TX – PROGRAMME TECQ

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#229092 du 02-08-2016) du **Centre de moteur J.S. Lévesque**, au montant de **14 000.\$ + taxes**, pour la réparation du **moteur au surpresseur du Parc industriel**; le coût étant approprié au **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**.

ADOPTÉ

RÉS.06.09.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR LOCATION DE MACHINERIE – TRAVAUX CHEMIN DE LA PETITE RIVIÈRE / YOLAND LAFLAMME INC. – 2 385.\$ + TX – SURPLUS ACC.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#002128 du 04-08-2016) de l'entrepreneur **Yoland Laflamme Inc**, au montant de **2 385.\$ + taxes**, relative aux **travaux de réparation du chemin de la Petite rivière Cap-Chat**; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉ



RÉS.07.09.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR VÊTEMENTS DE TRAVAIL / JFL MINI-MÉCANIQUE – 1 007.89\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#7359 du 29-07-2016) de **JFL Mini-Mécanique**, au montant de **1 007.89\$ + taxes**, concernant l'**achat de vêtements de travail**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.08.09.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR LOCATION D'UNE CAMIONNETTE / LOCATION SAUVAGEAU – 1 688.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#T138706-01 du 15-07-2016) de **Location Sauvageau**, au montant de **1 688.\$ + taxes**, pour la **location d'une camionnette**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.09.09.16

AUTORISER INSCRIPTION ET DÉPLACEMENTS POUR FORMATION À RIMOUSKI (COMAQ) – M. KEVEN GAUTHIER / BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** que **M. Keven Gauthier**, directeur général et greffier, **soit et est autorisé à assister à une formation sur le « Processus d'appel d'offres »** qui se tiendra à Rimouski, le 9 septembre prochain; l'**inscription et les frais de déplacements étant appropriés au budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.10.09.16

AUTORISER LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS (FCEC) – PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DU BANC DE CAP-CHAT & AUTORISER SIGNATURES

CONSIDÉRANT QUE le **gouvernement fédéral** a annoncé l'**investissement de dollars additionnels** dans l'**amélioration des infrastructures culturelles** grâce au **Fonds du Canada** pour les espaces culturels;

CONSIDÉRANT QUE ledit **Fonds du Canada** soutient l'**amélioration, la rénovation et la construction d'installations vouées aux arts et au patrimoine**, ainsi que des **projets d'achat de matériel spécialisé**;

CONSIDÉRANT QUE les **demandeurs admissibles** incluent différents organismes et institutions dont les **administrations municipales**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE la présentation d'une demande d'aide financière au Fonds du Canada** pour les espaces culturels (FCEC) visant le **Projet d'aménagement du secteur du banc de Cap-Chat**;

Il est, de plus, résolu que le **maire et le directeur général-greffier** soient et sont autorisés à **signer tous les documents relatifs audit programme**.

ADOPTÉ



RÉS.11.09.16

AUTORISER LA NOMINATION DE LA FQM/ADMQ À TITRE DE MANDATAIRE POUR LA NÉGOCIATION DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ ET DU RENOUELEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constitué, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalité ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence il y a lieu que la municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

CONSIDÉRANT QUE le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Cap-Chat mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de la municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur;

QUE la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 ;

QUE la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité Financière.

QUE la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;



QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

QUE la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

ADOPTÉ

RÉS.12.09.16

AUTORISER PAIEMENT DE LA FACTURE POUR RÉPARATION DE LA NIVELEUSE / STRONGCO – 3 174.84\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#90247203 du 30-06-2016) de **Strongco**, au montant de **3 174.84\$ + taxes**, ayant trait à la réparation de la **pompe hydraulique de la niveleuse**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.13.09.16

AUTORISER PAIEMENT DE LA FACTURE – SYSTÈME DE TRAITEMENT DE L'EAU À LA CANTINE DU SECTEUR DE CAPUCINS / PURIBEC INC. – 1 124.84\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#153351 du 03-08-2016) de **Puribec Inc.**, au montant de **1 124.84\$ + taxes**, concernant la **réparation du système de traitement de l'eau** de la Cantine du secteur de Capucins; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉ

RÉS.14.09.16

AUTORISER SUBVENTION CORP. DE DÉVELOPPEMENT CAP-CHAT 2001 / 5 000.\$ - SURPLUS ACC.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement qu'une **subvention de l'ordre de cinq mille dollars (5 000.\$)** soit et est versée à la **Corporation de développement de Cap-Chat 2001**; le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉ

RÉS.15.09.16

MANDATER PROCUREUR J.FRANÇOIS ROY – VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES / BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE Me Jean-François Roy**, procureur, à effectuer les démarches nécessaires dans le but de procéder à la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes des quatre (4) propriétés suivantes, à savoir :

- 1) Matricule : # 6439-07-9840
- 2) Matricule : # 6339-47-3594
- 3) Matricule : # 6439-47-2189
- 4) Matricule : # 5334-08-3153

ADOPTÉ



RÉS.16.09.16

AUTORISER ACHAT D'ASPHALTE FROID – TOP MIX ± 37 T.M. / WOLSELEY– 150.\$ + TX – F.A.B. CAP-CHAT / BUDGET RÉG.

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat de ± 37 t.m. d'asphalte froid –Top Mix, de la Cie Wolseley, au coût de 150.\$ + taxes la tonne métrique – F.A.B. Cap-Chat; cette dépense étant appropriée au budget régulier.

ADOPTÉ

RÉS.17.09.16

AUTORISER TRAVAUX RUE DE L'ÉGLISE (REPLACEMENT D'UN PONCEAU) / SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** des travaux en régie interne pour le **remplacement d'un ponceau dans la rue de l'Église**; le coût étant approprié à même la **subvention octroyée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)**.

ADOPTÉ

RÉS.18.09.16

ACCEPTER SOUMISSION POUR RÉPARATION DU LOADER KOMATSU / GARAGE BERTRAND ROSS INC. – SURPLUS ACC.

À la suite d'une demande de soumission par voie d'invitation écrite, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ la seule soumission reçue**, soit celle de **Garage Bertrand Ross Inc**, pour effectuer la **réparation du loader Komatsu** (tel que décrit dans le document déposé le 9 août 2016); le coût étant approprié au **surplus accumulé**.

ADOPTÉ

RÉS.19.09.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – LUNETTES D'APPROCHE (JUMELLES) / BOUTIQUE AVENTURE PLEIN AIR INC. – 948.03\$ + TX – ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE CAP-CHAT

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#184854 du 23-08-2016) de la **Boutique Aventure Plein Air Inc.**, au montant de **948.03\$ + taxes**, relative à l'achat de **deux lunettes d'approche (jumelles)** servant aux pompiers; le coût étant approprié à même une **subvention à recevoir de l'Association des Pompiers volontaires de Cap-Chat**.

ADOPTÉ

RÉS.20.09.16

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURES – ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE SERVICE INCENDIE / VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS – 14 063.07\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture du Service incendie de Sainte-Anne-des-Monts**, au montant de **14 063.07\$**, couvrant la période du 21 avril au 21 août 2016, conformément à l'**entente intermunicipale**; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉ



RÉS.21.09.16

ACCEPTER DÉROGATION MINEURE / MME MARIE-CHANTAL LANDRY

Suite au rapport daté du 28 juillet 2016 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié dans le journal l'Avantage gaspésien en date du 3 août 2016;

Suite à la consultation publique tenue le 6 septembre 2016 (aucune contestation);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **dérogation mineure** à l'immeuble situé au 252 rue Notre-Dame Est à Cap-Chat, lots P 49 B-2 et 49 A-4, du Rang Un, Canton Cap-Chat (zone Ea.21), à savoir :

- **D'autoriser un empiétement supplémentaire de 2,25 m dans la marge de recul avant fixée à 9,0 m pour une galerie couverte avec avant-toit, située devant la résidence existante. L'avant-toit de la galerie serait donc à 5,25 m de l'emprise de la route.**

- **D'autoriser un empiétement supplémentaire de 3,06 m dans la marge de recul avant fixée à 9,0 m pour des marches situées devant la galerie couverte ci-haut mentionnée. Les marches seraient donc à 4,44 m de l'emprise de la route.**

L'empiétement maximal autorisé dans la marge de recul avant pour ces 2 types d'ouvrage est de 1,5 m.

ADOPTÉ

RÉS.22.09.16

ACCEPTER DÉROGATION MINEURE / M. CLAUDE SAVARD

Suite au rapport daté du 28 juillet 2016 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié dans le journal l'Avantage gaspésien en date du 3 août 2016;

Suite à la consultation publique tenue le 6 septembre 2016 (aucune contestation);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **dérogation mineure** à l'immeuble situé au 102 rue Notre-Dame Est à Cap-Chat, lots P 62 1 et P 62 1-, du Rang Un, Canton Cap-Chat (zones M.29 et Ea.19), à savoir :

- **De convertir un garage commercial existant en garage résidentiel, d'autoriser que la superficie du garage de 276,66 m² soit supérieure à celle de la résidence érigée sur le même terrain, en dépassant la superficie de celle-ci de 192,86 m²;**

- **D'autoriser par le fait même, que la superficie dudit garage dépasse de 121,66 m² la superficie maximale permise fixée à 155,0 m² pour un bâtiment complémentaire;**

- **D'autoriser pour ledit garage que sa hauteur soit de 5,33 m au lieu de la hauteur maximale permise fixée à 4,5 m, la hauteur étant calculée à partir du niveau du sol jusqu'à la moitié de la hauteur du pignon de la toiture.**

ADOPTÉ



RÉS.23.09.16

AVIS DE MOTION VISANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°068-2006 AFIN D'AUTORISER L'USAGE « MEUBLÉ TOURISTIQUE (CHALETS ET CAMPS) » DANS LA ZONE Eaf.12

MONSIEUR PIERRE-YVES LÉVESQUE, conseiller du district no.1, donne AVIS DE MOTION, qu'à la séance tenante, il présentera le 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT amendant le Règlement de zonage no. 068-2006 afin d'autoriser l'usage « Meublé touristique (chalets et camps) » dans la zone Eaf.12.

ADOPTÉ

RÉS.24.09.16

AVIS DE MOTION RELATIF À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CAP-CHAT

MONSIEUR RÉGIS SOUCY, conseiller du district no. 2, donne AVIS DE MOTION, qu'à une séance ultérieure, il présentera un RÈGLEMENT visant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉ

RÉS.25.09.16

AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CAP-CHAT

MONSIEUR SIMON LANDRY, conseiller du district no.3, donne AVIS DE MOTION, qu'à une séance ultérieure, il présentera un RÈGLEMENT concernant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉ

RÉS.26.09.16

ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT N° 263-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 068-2006 AFIN D'AUTORISER L'USAGE « MEUBLÉ TOURISTIQUE (CHALETS ET CAMPS) » DANS LA ZONE Eaf.12

Il est proposé par PIERRE-YVES LÉVESQUE et résolu à l'unanimité que le 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT N° 263-2016 amendant le Règlement de zonage n° 068-2006 afin d'autoriser l'usage « Meublé touristique (chalets et camps) » dans la zone Eaf.12 soit et est adopté.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h45 et il est proposé par RÉGIS SOUCY que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

KEVEN GAUTHIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER